

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 4 juin 2021

Bureau fermé

Le bureau sera exceptionnellement fermé le mardi 8 juin pour cause de séance externe.

Délégations

Dave von Kaenel participera à l'assemblée des délégués du Syndicat des Sapeurs-pompiers d'Erguël, le mercredi 23 juin à St-Imier ; Carlos Chatelain représentera la commune à l'assemblée des délégués du Syndicat d'aménagement des eaux de la Suze, le jeudi 24 juin à Sonceboz.

Comptes 2020

Le conseil municipal de Villeret a approuvé dans sa séance ordinaire du 19 avril 2021 les comptes communaux 2020. Ils ont été contrôlés par la commission de vérification en date des 6 et 7 mai 2021. Ceux-ci se présentent comme suit :

Le compte de résultat global boucle avec un excédent de charges de 104 000 francs alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 92 000 francs.

Le compte de résultat général (compte de fonctionnement financé par les recettes fiscales) présente un excédent de revenus de 220 000 francs. Conformément aux dispositions légales cantonales, ce montant a été viré dans la réserve pour amortissements futurs supplémentaires.

Les comptes autofinancés (alimentation en eau propre, traitement des eaux usées et gestion des déchets) présentent ensemble un excédent de charges de 104 000 francs. Dans le détail ces comptes autofinancés se présentent comme suit :

L'alimentation en eau propre enregistre un excédent de charges de 30 000 francs par rapport à un budget déficitaire de 9 000 francs. Des charges plus importantes ont été constatées au niveau de l'entretien du réseau d'alimentation. Les produits liés aux taxes de consommation d'eau propre ainsi qu'aux émoluments de base ont généré des revenus de 183 000 francs.

Le traitement des eaux usées enregistre un excédent de charges de 49 000 francs par rapport à un budget déficitaire de 56 000 francs. Les produits liés aux taxes de consommation d'eaux usées ainsi qu'aux émoluments de base ont généré des revenus de 164 000 francs.

La gestion des déchets enregistre un excédent de charges de 25 000 francs par rapport à un budget déficitaire de 24 000 francs. Les produits liés aux taxes de consommation des déchets ainsi qu'aux émoluments de base ont généré des revenus de 134 000 francs.

Afin que **ces trois services puissent être équilibrés**, les excédents de charges respectifs totalisant 104 000 francs ont été prélevés sur les financements spéciaux de l'équilibre de la tâche ad hoc. Il est rappelé que l'établissement de budget déficitaire pour ces services, respectivement le maintien ou même la baisse des taxes, est une volonté du conseil municipal dans le but de réduire les financements spéciaux (réserve pour déficits futurs) trop élevés par rapport aux recommandations du canton.

Quelques informations concernant le compte de résultat général 2020, évolution par rapport à l'année 2019 :

Impôts (en augmentation par rapport à 2019) : Impôts sur le revenu des personnes physique : 1 747 000 francs (+ 175 000 francs). Impôts des personnes morales : 738 000 francs (+ 396 000 francs). Impôts des frontaliers : 406 000 francs (+ 70 000).

Impôts (en diminution par rapport à 2019) : Impôts spéciaux (gains immobiliers et taxations spéciales) 58 000 francs (- 65 000 francs).

Impôts RFFA : Suite à l'introduction au 01.01.2020 de la nouvelle loi RFFA (réforme de la fiscalité des entreprises et de l'AVS) la commune a bénéficié pour la première fois d'une quote-

part à l'impôt fédéral direct (IFD) de 47 000 francs, en compensation des pertes éventuelles sur les impôts des personnes morales.

Péréquation financière : Conséquence de l'augmentation des impôts de 688 000 francs, notre contribution à verser en faveur des autres communes bernoise est estimée à 289 000 francs, soit 226'000 francs de plus que pour 2019.

Rendement du patrimoine financier : Les revenus enregistrés pour les loyers des immeubles locatifs s'élèvent à 233 000 francs alors que les charges d'entretien se sont élevées à 163 000 francs. De plus, la location des terrains a permis de réaliser des revenus nets de 31 000 francs.

Intérêts nets : La charge nette des intérêts s'élève à 7 000 francs. Elle peut être considérée comme très faible. Elle est la conséquence des taux d'intérêt actuellement très bas ainsi que de la contribution non négligeable de plus de 13 000 francs reçue de la part de la CEC Clientis dont la commune de Villeret est actionnaire.

Rubrique Formation : Les charges nettes s'élèvent à 771 000 francs, soit en augmentation de 81 000 francs par rapport à 2019. Cette hausse est essentiellement due aux coûts exceptionnels auxquels l'Ecole à Journée Continue (EJC) a dû faire face durant la pandémie Covid-19 (importante absence d'élèves)

Rubrique Culture, sports et loisirs : Afin d'être conformes aux exigences du canton, une charge de 93 000 francs a été comptabilisée sous forme de dépréciation de notre participation à la société Erguël Sport SA.

Rubrique Routes communales : Les charges nettes s'élèvent à 328 000 francs, soit en diminution de 67 000 francs par rapport à 2019. Moins de frais de machines et outils ainsi que quasi absence de frais d'entretien des chemins pédestres en sont la cause.

Rubrique Environnement et aménagement du territoire : Le Syndicat d'Aménagement des Eaux de la Suze (SAES) a réduit notre contribution, d'où une économie de 21 000 francs par rapport à 2019. En outre, les travaux d'entretien du ruisseau de la Combe-Grède, budgétés à 40 000 francs, n'ont pas été réalisés d'où une économie du même montant.

Rubrique Economie publique : Afin d'être conformes aux exigences du canton, une charge de 51 000 francs a été comptabilisée sous forme de dépréciation de notre participation à la société Villeret Energie SA.

Investissements : Les dépenses nettes s'élèvent à 2 505 000 francs dont 2 160 000 francs pour la rénovation du collège. Le financement total de cet investissement spécifique, soit 3 000 000 francs, devra être amorti dans un délai maximum de 25 ans.

L'exécutif estime que le résultat 2020 est favorable et ceci principalement grâce à l'apport de la fiscalité des entreprises. Il est bien conscient que les revenus fiscaux des personnes physiques et morales enregistrés en 2020 ont été calculés sur la base d'une bonne conjoncture 2019. Il faut s'attendre à ce que les effets de la crise sanitaire 2020/2021 aient des conséquences plus ou moins sévères durant plusieurs années.

En conclusion, le conseil municipal engage vivement les citoyennes et citoyens à accepter les comptes 2020 de la commune de Villeret qui enregistrent un résultat équilibré pour le compte général et un excédent de charges de 104 000 francs pour le compte global.